

En exercice: 58

Présents: 42 Votants: 48

Séance du 28 avril 2025

Le Vingt-huit Avril Deux Mille Vingt-Cinq à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 22 avril 2025, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence

de M. Christophe LANGOUËT - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ DEROUET Loïc, titulaire

ATHÉE Excusé

BALLOTS Excusé, DALIFARD Alexia, titulaires **BOUCHAMPS LES CRAON** GAUBERT Jean-Eudes, titulaire

BRAINS SUR LES MARCHES CHÉRANCÉ Excusé

CONGRIER TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires

COSMES COUËFFÉ Dominique, titulaire

LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, COSSÉ LE VIVIEN

MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires

COURBEVEILLE Excusé

DE GUEBRIANT Bertrand, /, /, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO CRAON

Dominique, RAGARU Edit, titulaires

CUILLÉ HINCELIN Marie-Noëlle, Excusée, titulaires

DENAZÉ GOHIER Odile, titulaire

FONTAINE COUVERTE GASTINES

TESSIER Jean-Pierre, titulaire LA BOISSIÈRE LA CHAPELLE CRAONNAISE LECOT Gérard, titulaire LA ROË CHADELAUD Gaétan, titulaire LA ROUAUDIÈRE JULIOT Thierry, titulaire

LA SELLE CRAONNAISE DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires

LAUBRIÈRES BRÉHIN Colette, titulaire LIVRÉ LA TOUCHE CHANCEREL Philippe, titulaire,

MÉF

MÉRAL Excusée, CHAMARET Richard, titulaires

NIAFLES GENDRY Daniel, titulaire **POMMERIEUX** RESTIF Vincent, titulaire

QUELAINES ST GAULT Excusé, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires RENAZÉ GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, Excusé, titulaires

SENONNES SIMPLÉ

ST AIGNAN S/ROË PENE Loïc, /, titulaires ST ERBLON GAUCHER Olivier, titulaire

ST MARTIN DU LIMET Excusé

ST MICHEL DE LA ROË GILLES Pierrick, titulaire ST POIX BEUCHER Clément, titulaire ST QUENTIN LES ANGES GUINEHEUX Dominique, titulaire ST SATURNIN DU LIMET BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés: Pascale GARBE (Méral), Aristide BOURBON (Saint Martin du Limet), Jackie VALLEE (Chérancé), Nadine MARTIN -FERRE (Athée), Maxime CHAUVIN (Ballots), Philippe PELLUAU (Renazé), Laurent LEFEVRE (Quelaines Saint Gault), Géraldine BANNIER (Courbeveille), Catherine DESHOMMES (Cuillé), Jackie VALLEE (Chérancé).

Étaient absents :

Vanessa SORIEUX (Brains Sur Les Marches), Benoit HAMARD (Craon), Jérôme BASLE (Fontaine Couverte), Christian BERSON, Alain BAHIER, Béatrice BARBE (Senonnes), Yannick CLAVREUL (Simplé), Vincent GUILLET (Saint Aignan sur Roe), Philippe GUIARD (Craon).

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT

Maxime CHAUVIN a donné pouvoir à Alexia DALIFARD Laurent LEFEVRE a donné pouvoir à Hugues GENDRY Nadine MARTIN-FÉRIÉ donne pouvoir à Marie-Christine DE PONFARCY Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON

Secrétaire de Séance: Élu M. GAULTIER Patrick, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2025-04/61 : FINANCES



DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 28 avril 2025

OBJET 2025-04/61: FINANCES

REVERSEMENT SUBVENTION – MAIRIE DE RENAZÉ

M. Christophe LANGOUËT, Président, expose au Conseil Communautaire, que la Communauté de Communes a perçu une subvention de l'agence de l'Eau pour les travaux Place de l'Europe à Renazé. Le montant total de la subvention accordée s'élève à 40 562,50 €. Il s'avère que les travaux sont financés par la mairie de Renazé et que la subvention leur revient.

A ce jour, la CCPC a déjà perçu la moitié et recevra le solde à la fin des travaux. En effet, après échange avec l'agence de l'eau, il n'est pas possible de modifier le bénéficiaire de la subvention. Il convient donc de reverser la subvention perçue à la mairie de Renazé et le solde quand ce dernier sera perçu.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré :

A l'unanimité (48 VOTANTS)

- ⇒ AUTORISE le Président ou le Vice-Président à reverser la subvention à la mairie de Renazé ;
- AUTORISE le Président ou le Vice-Président à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Craon, le 28 avril 2025

41/3 de CRI

Pour extrait conforme, Le Président,

Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance, Patrick GAULTIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 053-200048551-20250428-2025 04 61-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2025 Publication : 15/05/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

